

Chapitre VI. Valoriser et ménager les milieux du territoire français

Introduction

La France est un espace qui offre une grande diversité de milieux et de paysages, ce qui s'explique par sa situation géographique en Europe et sa présence sur d'autres continents. Cependant ces milieux sont rarement naturels, ils sont le résultat de l'action combinée des conditions naturelles et des sociétés : l'espace français a été valorisé mais, surtout, artificialisé. De plus, l'action des hommes rend cet espace de plus en plus vulnérable et la situation de la France ne la met pas à l'abri des risques naturels, surtout outre-mer. Face aux dégradations et aux risques, la gestion durable des milieux est aujourd'hui une préoccupation majeure.

Comment la société française a-t-elle exploité son environnement naturel ? Avec quelles conséquences sur le long terme ?

Dans un premier temps, nous étudierons comment le littoral camarguais est géré. Puis, nous évoquerons les milieux et ressources variés qui composent le territoire français.. Enfin, nous verrons que le territoire français est un territoire à la fois aménagé ...et ménagé.

I. Etude de cas : La Camargue , gestion durable d'un delta.

Diapo + doc 1 poly +doc 2 page 109

La Camargue, une construction du Rhône.

« La Camargue est une vaste zone humide construite par les apports du Rhône. Ce delta est une mosaïque de milieux associant des marais salés partiellement inondés dans l'année [...] et des marais d'eau douce aménagés pour la chasse ou utilisés pour le pâturage en été. Ils portent une riche biodiversité : 283 espèces d'oiseaux, hérons, oies cendrées, flamands roses ». Site internet PNR de Camargue www.parc-camargue.fr, 2014

Doc 2. Concilier activités et protection des milieux

« Au milieu du XIXe siècle, la maîtrise des divagations du Rhône grâce aux digues et le développement de l'irrigation et du drainage (pour dessaler certains sols) ont permis le développement agricole : céréales, vignes et depuis la Seconde guerre mondiale, le riz, qui a fait l'objet d'une Indication Géographique Protégée (IGP). Les cultures couvrent un tiers de la surface du delta. L'élevage du taureau et du cheval de Camargue qui a contribué à donner une identité au delta demeure extensif.[...]Le tourisme est une activité importante orientée vers la découverte de la nature. A Salin-de-Giraud et Aigues-Mortes, s'est développée depuis des siècles la saliculture. Aujourd'hui, le site de Salin ne produit plus que 360 000 tonnes de sel par an, utilisé pour le déneigement des routes. La fin de l'exploitation salicole de ces espaces oblige à repenser leurs modalités de protection. » Site Internet du PNR de Camargue.

1. Quelles sont les principales caractéristiques du milieu camarguais ? (mise en perspective II.)

2. Par quels aménagements ces milieux sont-ils mis en valeur ?

Quels sont les différents usages du delta ?

3. visionnage de la vidéo « le congre, baromètre de la pollution à Fos-Sur_Mer »

BILAN DE L'ETUDE DE CAS

Grâce à l'étude et à la confrontation des documents 1 et 2 page 108-109, ainsi que des leçons (pages 92-94-98-102), vous répondrez à la question suivante : "Dans quelle mesure peut-on dire que l'exemple de la réserve naturelle du Vigueirat est une illustration positive des politiques de préservation des milieux en France ?"

Analyser deux documents

Le sujet invite à mettre en parallèle deux éléments : d'une part les marais du Vigueirat et leur exemplarité, d'autre part les politiques de préservation des milieux en France. Il est possible de reformuler ainsi le sujet : Montrer que les marais du Vigueirat sont un bon exemple de ce qui se fait aujourd'hui en France en matière de politique de préservation des milieux.

Le doc. 1 est une carte mettant en avant les notions de réserve naturelle, de développement durable et de pression sur l'environnement. Le cadrage choisi met au cœur de la carte la réserve naturelle, il est suffisamment large pour permettre la localisation de celle-ci (au sud d'Arles, entre Camargue et Crau) ainsi que la proximité de certaines activités comme celle de Fos.

Le doc. 2 est un extrait d'un article du journal Le Monde de 2008. Le premier paragraphe insiste sur le fait que les marais du Vigueirat n'ont rien de naturel, qu'ils sont le fruit d'aménagements successifs depuis plusieurs siècles. Cela ne les empêche pas d'être précieux en terme de biodiversité. Le deuxième paragraphe explique que c'est la menace du complexe de Fos qui va engendrer la mobilisation de différents acteurs pour la préservation des marais dans une perspective de développement durable.

Le doc. 1 permet de localiser la réserve et de prendre la mesure des dimensions de la réserve, du périmètre visitable (seul ou accompagné), ainsi que de la proximité des activités potentiellement nuisibles à cet écosystème. Il se complète avec le doc. 2. Celui-ci décrit l'aménagement de la réserve, révèle ses enjeux et ses acteurs. Les limites sont peu nombreuses pour ce cas, ce qui d'ailleurs semble révéler l'exemplarité de cette réserve et va dans le sens du titre donné à cette étude. Néanmoins, on ne sait pas si la dimension socio-économique du projet a abouti.

Proposition de plan pour la rédaction de la réponse organisée :

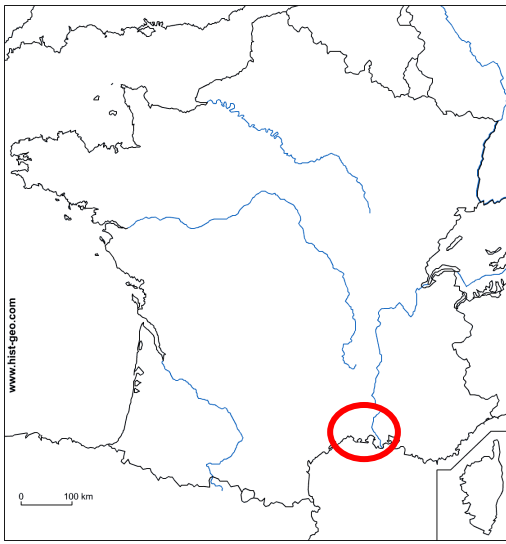
I. Des milieux sous pression

1. Les milieux naturels n'existent plus... (exemple des marais aménagés depuis plusieurs siècles)
2. ... ils ont malgré tout une valeur patrimoniale et écologique... (grande biodiversité de la réserve)
3. ... de plus en plus menacée par l'anthropisation (menace de la zone industrialo-portuaire de Fos).

II. Des milieux davantage protégés et préservés

1. Grâce à de multiples outils : parcs et réserves naturelles,...
2. Mis en oeuvre par de multiples acteurs : Conservatoire du littoral, associations, ...
3. Dans une perspective de développement durable : enjeux écologique set socio-économiques du Vigueirat.

La Camargue : la gestion durable d'un Delta



Doc.1. La Camargue, une construction du Rhône.

« La Camargue est une vaste zone humide construite par les apports du Rhône. Ce delta est une mosaïque de milieux associant des marais salés partiellement inondés dans l'année [...] et des marais d'eau douce aménagés pour la chasse ou utilisés pour le pâturage en été. Ils portent une riche biodiversité : 283 espèces d'oiseaux, hérons, oies cendrées, flamands roses ». Site internet PNR de Camargue www.parc-camargue.fr, 2014

Doc 2. Concilier activités et protection des milieux

« Au milieu du XIXe siècle, la maîtrise des divagations du Rhône grâce aux digues et le développement de l'irrigation et du drainage (pour dessaler certains sols) ont permis le développement agricole : céréales, vignes et depuis la Seconde guerre mondiale, le riz, qui a fait l'objet d'une Indication Géographique Protégée (IGP). Les cultures couvrent un tiers de la surface du delta. L'élevage du taureau et du cheval de Camargue qui a contribué à donner une identité au delta demeure extensif.[...]Le tourisme est une activité importante orientée vers la découverte de la nature. A Salin-de-Giraud et Aigues-Mortes, s'est développée depuis des siècles la saliculture. Aujourd'hui, le site de Salin ne produit plus que 360 000 tonnes de sel par an, utilisé pour le déneigement des routes. La fin de l'exploitation salicole

1. Quelles sont les principales caractéristiques du milieu camarguais ?

2. Par quels aménagements ces milieux sont-ils mis en valeur ? Quels sont les différents usages du delta ?

3. visionnage de la vidéo « le congrès, baromètre de la pollution à Fos-Sur_Mer »

Doc 3. Grau-du-Roi : qui est responsable de la pollution de la plage de l'Espiguette?

La plage de l'Espiguette au Grau du Roi est fermée sur 2 kms depuis samedi à cause d'une pollution des eaux aux coliformes fécaux. Hier le maire mettait en cause la multiplication des randonnées à cheval. Mais les centres équestres pointent du doigt les plaisanciers de Port Camargue.

Une chose est sûre, la pollution est avérée. La présence de la bactérie E. coli a été relevée par l'Agence Régionale de Santé à un taux 35 fois supérieur à la norme. Mais après l'interdiction de la baignade par arrêté municipal, tout le monde se renvoie la responsabilité de l'origine de la pollution. Selon une gérante de centre équestre, les chevaux qui randonnent sur la plage ne peuvent pas être responsables, car il aurait fallu déverser tout un stock de fumier pour obtenir un taux de bactéries si élevé. Elle incrimine plutôt le port de plaisance.

Pompes à eaux noires défectueuse à Port Camargue

A Port Camargue, les pompes à eaux noires, qui permettent d'aspirer les eaux usées issues des toilettes des bateaux, ont connu des pannes ces dernières semaines. D'ailleurs, les analyses relèvent des taux anormalement élevés d'E.coli en 2 points du port de plaisance. Les responsables de la capitainerie ont demandé aux plaisanciers d'aller faire leurs vidanges dans les cuves du port voisin de La Grande-Motte. Certains plaisanciers ne l'ont peut-être pas fait. Le directeur du port de La Grande-Motte n'a pas enregistré de demande en ce sens.

Plusieurs hypothèses concernant l'origine de la pollution Le dysfonctionnement de la pompe à eaux noires de Port Camargue pourrait donc expliquer la pollution de la plage. Mais d'autres causes ne sont pas à exclure. Les derniers résultats d'analyses devraient être connus dans les prochaines heures. En attendant, baignade et pêche restent interdites entre la digue sud et le phare de l'Espiguette.

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/languedoc-roussillon> Publié le 07/08/2016

II. Des milieux et des ressources variés

La France dispose d'une situation particulière en Europe et dans le monde qui lui procure des milieux variés et de nombreuses ressources qui ont été exploités au cours du temps.

A. la variété des milieux et des potentialités

carte de la page 84

-**littoraux** métropolitains, longs de 5 500 km (Atlantique et Méditerranée) + territoires d'Outre-mer = une présence sur tous les continents et tous les Océans, avec la 2ème ZEE (Zone Economique Exclusive - bande de 200 milles marins soit 370 km à partir de la côte - de 11 millions de km² contre 11,3 millions pour les Etats-Unis), mais aussi un vaste domaine touristique et une base spatiale de premier plan, Kourou, car la Guyane est près de l'Equateur.

-Une situation de « finisterre » de l'Europe et le plus vaste pays d'Europe occidentale (551 mille km² sans compter les territoires d'outre-mer : 90 mille km²). Elle est largement ouverte sur l'océan Atlantique et sur les mers qui le prolonge (Manche, Méditerranée, Mer du Nord), tous intensément fréquentés par la navigation maritime mondiale. Sa position de finisterre lui donne une position de carrefour. Aujourd'hui, ses grandes façades maritimes sont densément peuplées et ont favorisé les activités de pêche, le commerce maritime et le tourisme.

-des reliefs et des paysages très variés

La France est un résumé des reliefs de l'Europe. A l'ouest d'une ligne Metz-Biarritz, les plateaux et les plaines occupent les 2/3 de sa superficie. A l'est de cette ligne, le 1/3 restant du territoire comprend des hauts plateaux, des moyennes (Jura, Vosges et Massif Central à moins de 1 500 m) et hautes montagnes (Alpes et Pyrénées à plus de 2 000 m) où s'insinuent des couloirs de plaines. On y trouve le Mont Blanc (4 810 m) qui est le plus haut sommet d'Europe occidentale.

On observe le même type de contrastes outre-mer : atolls polynésiens s'opposant aux reliefs volcaniques de la Réunion ou de la Guadeloupe.

-**un climat tempéré** (températures moyennes douces ; des précipitations régulières).

Quatre ensembles climatiques distincts : à l'ouest, un climat océanique (doux et arrosé), qui se dégrade vers l'est en climat semi-continentale (plus sec et avec de plus fortes amplitudes thermiques) ; au sud, un climat méditerranéen (hivers doux et humides, étés chauds et secs) et, en altitude, un climat de montagne.

- la France est aussi **un archipel mondial** grâce à la France d'outre-mer. Celle-ci est très émietlée avec des statuts variés et regroupe 2,6 millions d'habitants.

- CTOM (collectivités et territoires d'outremer)

la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française (Tahiti, Wallis et Futuna), Saint Pierre et Miquelon, les Terres antarctiques et australes françaises (avec les Kerguelen), la Terre Adélie, l'îlot de Clipperton...

- Les DROM (départements et régions d'outre-mer) Antilles françaises, la Guyane, la Réunion et Mayotte. Les plus peuplées de ces territoires (Antilles, Guyane, Réunion,

Mayotte, Polynésie et Nouvelle-Calédonie) appartiennent au domaine intertropical (une saison humide, une saison sèche) avec un climat chaud mais inégalement humide, tout en étant fortement soumis aux aléas naturels. Les autres terres françaises sont localisées dans des milieux froids.

La France présente une grande diversité de climats et de reliefs ce qui conduit à l'existence de paysages et de ressources variés.

B. Des milieux variés qui offrent des ressources.

Ces conditions naturelles constituent des potentialités intéressantes.

Tout d'abord, 5 500 km de littoraux sont présents avec des situations très différentes : falaises et côtes rocheuses (Bretagne, Normandie), plages et dunes (Aquitaine, Picardie) ou côtes à marais (Mont Saint Michel). ces paysages offrent un attrait pour le tourisme.

plaines et plateaux : sols riches qui ont facilité le développement de l'agriculture et de l'exploitation forestière.

Les marais maritimes et les zones humides intérieures sont riches en biodiversité.

La France d'outre-mer contribue aussi à cette diversité : mangrove, barrières de coraux sur les littoraux, forêt tropicale en Guyane...

La France possède ainsi de **nombreuses ressources renouvelables** :

- **bois** grâce à la présence d'une forêt tempérée (chênes et hêtres dans le bassin parisien, le bassin aquitain et l'Alsace) et d'une forêt de conifères (en montagne) ; la forêt française occupe 16 millions d'hectares (soit 30 % du territoire) et est le 3ème massif de l'Union européenne. Cette forêt a progressé de 46% en métropole depuis 1945 ;
- **eau** dans des nappes souterraines stockées par les plaines et plateaux composés de roches sédimentaires aptes à emmagasiner, des fleuves et rivières qui descendent des plateaux et des montagnes. Elles permettent l'irrigation, la production d'énergie (barrages) et l'activité industrielle ;
- **matériaux de construction** (gravier, sable, calcaire).

Par contre, **les ressources non renouvelables sont plus rares**. La France a épuisé la plupart de ses ressources minérales métropolitaines (or, charbon, fer, potasse, gaz), seul l'outre-mer en dispose encore : or en Guyane ou nickel en Nouvelle- Calédonie. De même les énergies fossiles sont quasiment absentes ou épuisées (gaz naturel à Lacq, pétrole en Ile-de-France). **Le développement des énergies renouvelables est tardif** (15% de l'électricité française) et encore timide au profit de l'énergie nucléaire (84% de l'énergie produite en France) bien que la diversité des milieux français offre de bonnes perspectives pour ces énergies.

La France dispose donc de nombreux atouts qui vont être exploités provoquant une transformation du territoire

III. Une France aménagée et ménagée

A. Des milieux et des paysages mis en valeur

Le territoire français offre une grande diversité de milieux qui ont été tout au long de l'histoire intensément mis en valeur pour valoriser au mieux leurs possibilités

- Les grandes vallées, où se sont fixées les villes et les infrastructures de transport concentrent une population et des trafics intenses. Les fleuves qui les parcourent ont également fait l'objet d'aménagements visant à la maîtrise de l'eau pour différents usages (hydroélectricité, irrigation, commerce fluvial...)
- Les espaces forestiers (16 millions d'ha aujourd'hui) pour la production, les loisirs
- Les grandes plaines pour l'agriculture
- Nombreux milieux attractifs pour le développement des activités touristiques
- Les espaces montagneux, longtemps considérés comme une contrainte... mais dès le XVIII^e siècle attrait grandissant pour les sommets.
- (de l'enfer blanc à l'or blanc)

B. Des pollutions et des risques à réduire

La **pollution des sols et des eaux**, générée notamment par l'agriculture et l'élevage intensif, est forte dans certaines régions (Bassin parisien, Bretagne). La **pollution atmosphérique** est davantage préoccupante dans les villes en raison des activités industrielles et de la circulation automobile très dense.

La **réduction des zones humides**, importantes pour la biodiversité et les migrations d'oiseaux, est souvent dénoncée, en particulier dans certains estuaires du fait de l'extension des infrastructures portuaires. Quant aux ressources halieutiques (pêche en mer), longtemps en déclin en raison de la surpêche, elles se reconstituent difficilement.

L'étalement urbain provoque le « mitage » des paysages et la **littoralisation des populations et des activités engendre l'artificialisation** de certaines côtes comme celles de la Bretagne du Sud ou des régions méditerranéennes

En urbanisme, le **grignotage** ou **mitage** est une conséquence de l'étalement urbain. Il désigne l'implantation d'édifices dispersés dans un paysage naturel.

En France, le mitage s'oppose au caractère concentré des villages traditionnels.

Le grignotage désigne l'installation progressive de bâtiments dans un paysage non urbain. On parle également de **mitage** pour marquer le fait que ce phénomène est insidieux : une maison apparaît, puis une autre, puis un lotissement est construit, puis d'autres constructions. Le paysage perd ainsi progressivement son caractère rural au profit d'une coexistence de zones vertes et de zones construites comportant une faible densité de bâtiments et de services collectifs.

Ce phénomène est un des traits de l'étalement urbain et de la périurbanisation

Du fait de l'ancienneté des interventions humaines, il n'y a plus de milieux totalement « naturels » en France. Les terres agricoles résultent de défrichement très anciens ; les forêts actuelles ne sont pas sauvages mais entretenues (qq1 sont mêmes totalement artificielles comme les Landes, politique de reboisement).

L'expression « milieux » est aujourd'hui synonyme d'environnement : milieu urbain, milieu montagnard...

Par ailleurs, la transformation des milieux s'accélère (augmentation de la population, accroissement des moyens techniques, concentration de la population en milieu urbain... et dans le même temps dispersion de la présence humaine)

Nombreux conflits d'intérêt (= conflits d'usage)

C. La protection des milieux et de la biodiversité

Le développement qui tente de concilier gestion et protection devient le fondement de toute action durable sur les milieux. Dès les années 1960, des lois et des règlements ont été progressivement mis en place dans les domaines de l'eau, des paysages, de l'air, avec pour objectifs de préserver els ressources et de lutter contre la pollution.

Création d'espaces protégés : PNR de Camargue, Parc national des hauts à la réunion, Parc de la Vanoise...

Le conservatoire du littoral, crée en 1975 a pour vocation la sauvegarde des espaces côtiers et lacustres : 12% des côtes en métropole et outre-mer sont sa propriété et sont impossibles à vendre. A toutes les échelles du territoire, le patrimoine « naturel » est pris en compte dans les documents d'aménagement.

+ directives européennes (Natura 2000)

Le **réseau Natura 2000** rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable, et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

La volonté de mettre en place un réseau européen de sites naturels répondait à un constat : conserver la biodiversité n'est possible qu'en prenant en compte les besoins des populations animales et végétales, qui ne connaissent en effet pas les frontières administratives entre États. Ces derniers sont chargés de mettre en place le réseau Natura 2000 subsidiairement aux échelles locales. La cartographie du réseau est consultable en ligne³.

Le réseau de sites terrestres a été complété en 2008, puis en 2010, par un ensemble de sites maritimes, grâce à la démarche de l'Europe « Natura 2000 en mer ». Mi-2010, sur les 2 500 sites en cours de désignation « Natura 2000 », seulement 50 étaient marins. Début 2011, le réseau était finalement étendu de près de 27 000 km², enrichi de zones marines (plus de 17 500 km²), ce qui lui fait atteindre près de 18 % du territoire terrestre de l'Union européenne et plus de 130 000 km² de ses mers et océans (principalement grâce à la République tchèque, au Danemark, à la France, l'Espagne et la Pologne). Les sites Natura 2000 font l'objet d'un régime particulier d'autorisation administrative en France, précisé par décret.